

DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Identification des personnes

Les cases complétées à la présente page sont reportées automatiquement ailleurs dans le formulaire, lorsque requis.

Numéro de dossier :	R-4210-2022	Période couverte :	mars à juin 2023
Nom de l'intervenant :	Union des producteurs agricoles, personne intéressée à fournir des commentaires		
S'agit-il d'un regroupement? (oui/non)	non		
Taxes remboursées par le gouvernement? (0%, 50%, 100%)	100%		
Membre responsable du paiement des factures :	Béatrice Rimbaud, directrice des Finances de l'UPA		
IDENTIFICATION DES PERSONNES			
Nom des avocats	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
Me Maric-Andrée Hotte	35	Interne	555 boul. Roland-Therrien, Longueuil
Nom des analystes	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
David Tougas	25	Interne	555 boul. Roland-Therrien, Longueuil
Isabelle Bouffard	28	interne	555 boul. Roland-Therrien, Longueuil
Nom des témoins experts	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a	n/a	
Nom des coordonnateurs	Expérience ¹	Interne/externe ²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		

¹ Correspond au nombre d'années d'exercice du droit ou de la profession complétées au début du dossier.

² Une ressource est interne si elle est à l'emploi de l'intervenant.

Les cases reliées aux frais intérimaires reçus et au budget approuvé doivent être complétées par l'intervenant. Les autres renseignements doivent être complétés aux pages 1, 3, 4 et 5.

Numéro de dossier :	R-4210-2022	Période couverte :	mars à juin 2023
Nom de l'intervenant :	Union des producteurs agricoles, personne intéressée à fournir des commentaires		
HONORAIRES			
Type de ressources	Heures de préparation et d'audience		Honoraires (incl. TPS/TVQ admissibles)
	Préparation :	Audience :	
Avocat	18,00 case 1 (réf. case 23)	case 5 (réf. case 24)	2 430,00 \$ case 11 (réf. case 27)
Analyste	34,00 case 2 (réf. case 28)	case 6 (réf. case 29)	3 400,00 \$ case 12 (réf. case 32)
Témoin expert	case 3 (réf. case 33)	case 7 (réf. case 34)	case 13 (réf. case 37)
Coordonnateur	case 4 (réf. case 38)	case 8 (réf. case 39)	case 14 (réf. case 42)
TOTAL / TEMPS ET HONORAIRES	52,0	0,0	5 830,00 \$
	case 9 (somme des cases 1 à 4)	case 10 (somme des cases 5 à 8)	case 15 (somme des cases 11 à 14)
DÉPENSES			
Type de dépenses	Dépenses (incl. TPS/TVQ admissibles)		
Allocation forfaitaire (3% du total des honoraires)			174,90 \$ case 16 (3% de la case 15)
Dépenses d'hébergement et de transport (si déplacement de plus de 100 km)			case 17 (réf. case 46)
Dépense de traduction			case 18 (réf. case 47)
TOTAL DES DÉPENSES			174,90 \$
			case 19 (somme des cases 16 à 18)
SÉANCES DE TRAVAIL			- \$
			case 20 (réf. case 48)
TOTAL DES FRAIS RÉCLAMÉS PAR L'INTERVENANT			6 004,90 \$
			case 21 (somme des cases 15, 19 et 20)
FRAIS INTÉRIMAIRE REÇUS			18,00 \$
			case 22
BUDGET APPROUVÉ ET ÉCART (%)			#DIV/0!
Tout écart de plus de 3% entre le total des frais réclamés et le budget approuvé doit être justifié dans une lettre accompagnant la présente demande de paiement de frais.			

Les cases non ombragées doivent être complétées par l'intervenant.

Numéro de dossier :		R-4210-2022	Période couverte :		mars à juin 2023	
Nom de l'intervenant :		Union des producteurs agricoles, personne intéressée à fournir des commentaires				
HONORAIRES						
Type de ressources	Heures		Taux horaire	Sous-total	TPS/TVQ	Total
	Préparation	Audience				
Avocat	Me Marie-Andrée Hotte	18,00		135,00 \$	2 430,00 \$	2 430,00 \$
	Total :	18,00 case 23	case 24		2 430,00 \$ case 25	case 26
Analyste	David Tougas	29,00		100,00 \$	2 900,00 \$	2 900,00 \$
	Isabelle Bouffard	5,00		100,00 \$	500,00 \$	500,00 \$
	Total :	34,00 case 28	case 29		3 400,00 \$ case 30	case 31
T.É.						
	Total :	case 33	case 34		case 35	case 36 case 37
Coor.						
	Total :	case 38	case 39		case 40	case 41 case 42
TOTAL DES HONORAIRES				5 830,00 \$ case 43	0,00 \$ case 44	5 830,00 \$ case 45

L'intervenant doit conserver, durant une période de trois ans à compter de l'octroi des frais, un registre horaire pour toutes les personnes dont le travail fait l'objet d'une demande de paiement de frais ainsi que les pièces justificatives des honoraires et des dépenses réclamés. Le registre horaire doit contenir minimalement les renseignements suivants : le nom de la personne, la date d'exécution du travail, les heures facturées, le taux horaire et une brève description du travail effectué.

Les cases non ombragées doivent être complétées par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-4210-2022	Période couverte :	mars à juin 2023		
Nom de l'intervenant :	Union des producteurs agricoles, personne intéressée à fournir des commentaires				
Nom des personnes :					
DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT¹					
Transport	Tarif	Nombre de kilomètres	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Automobile	0,470 \$/km		- \$		- \$
Autobus	classe économique				- \$
Train					- \$
Avion					- \$
Hébergement	Tarif journalier	Nombre de jours	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Région de Montréal <small>(maximum de 165,00 \$ par jour avant taxes)</small>			- \$		- \$
Région de Québec <small>(maximum de 150,00 \$ par jour avant taxes)</small>			- \$		- \$
Région de Gatineau <small>(maximum de 135,00 \$ par jour avant taxes)</small>			- \$		- \$
Ailleurs au Québec <small>(maximum de 100,00 \$ par jour avant taxes)</small>			- \$		- \$
Hébergement privé <small>(maximum de 95,00 \$ par jour)</small>			- \$	n/a	- \$
TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT			- \$	- \$	- \$
case 46					
DÉPENSES DE TRADUCTION					
Traduction	Tarif	Nombre de mots	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Traduction <small>(maximum de 0,25 \$/mot)</small>			- \$		- \$
TOTAL DES DÉPENSES DE TRADUCTION			- \$	- \$	- \$
case 47					

¹ L'intervenant doit, pour chaque montant réclamé, fournir les pièces justificatives et, lorsque le total réclamé réfère à plusieurs pièces, fournir une note qui concilie les dépenses encourues et les dépenses présentées sur ce formulaire.

DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Séances de travail

Les cases non ombragées doivent être complétées par l'intervenant.

Numéro de dossier :		R-4210-2022		Période couverte :		mars à juin 2023	
Nom de l'intervenant :		Union des producteurs agricoles, personne intéressée à fournir des commentaires					
SÉANCES DE TRAVAIL							
Date - séance (aaaa/mm/jj)	Durée (heures)	Nom des participants	Interne/ externe ¹	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total	
TOTAL DES SÉANCES DE TRAVAIL				- \$	- \$	- \$	

case 48

¹ Le participant à la séance de travail est une ressource interne s'il est à l'emploi de l'intervenant.

AFFIDAVIT

Numéro de dossier : R-4210-2022

Nom de l'intervenant : Union des producteurs agricoles, personne intéressée à fournir des

Je, soussigné, Isabelle Bouffard, agroéconomiste, déclare solennellement ce qui suit:
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de l'intervenant pour déposer la présente demande de paiement de frais et j'ai une connaissance personnelle du dossier;
2. Les montants réclamés correspondent aux travaux effectués dans le présent dossier;
3. Les frais sont exacts et conformes au Guide de paiement de frais des intervenants;
4. Le registre horaire et les pièces justificatives existent, ils seront conservés durant le délai prescrit par le Guide et seront produits sur demande à la Régie.

Déclaré solennellement devant moi,

à Longueuil,
le 27 jour de juin 2023
jour mois année

Isabelle Dubois
Commissaire à l'assermentation
(nom, signature et sceau)



Et j'ai signé,

Isabelle Bouffard
(signature de l'affiant)

Je, soussigné, _____, déclare solennellement ce qui suit:
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de _____, membre du
(nom du membre)
regroupement intervenant;
2. Ce membre est désigné par l'intervenant comme le responsable du paiement de toutes les factures du regroupement.

Déclaré solennellement devant moi,

à _____,
le _____ jour de _____
jour mois année

Commissaire à l'assermentation
(nom, signature et sceau)

Et j'ai signé,

(signature de l'affiant)
